



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Skip Capsules 3 en 1

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Skip Capsules 3 en 1  
**Code du produit** : 68176423, 67853104  
**Description du produit** : Produit de lavage du linge en capsules  
**Type de produit** : liquide  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées

Utilisations par des consommateurs et professionnels

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Unilever France  
20 Rue des Deux Gares - CS 90056  
92842  
Rueil-Malmaison CEDEX  
FRANCE  
Tel: 01.41.96.62.00, Fax: 01.41.96.62.01,  
Relation Consommateurs: 09.69.32.03.23

**Adresse email de la personne :** service.plus@unilever.com **responsable pour cette FDS**

#### Contact national

Non disponible.

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : Pour les appels d'urgence INRS (ORFILA) : 01 45 42 59 59. Vous pouvez également consulter le centre antipoison le plus proche de votre domicile : Centre antipoison de Paris : 01 40 05 48 48

Version: 1.0

Date d'édition/Date de révision: 09.03.2020

Date de la précédente

édition: 00.00.0000

### Fournisseur

**Numéro de téléphone** : Tel: 01.41.96.62.00, Fax: 01.41.96.62.01,  
Relation Consommateurs: 09.69.32.03.23

**Heures ouvrables** : -

**Limitations des informations** : Non disponible.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Eye Dam./Irrit. 1 H318

Skin Corr./Irrit. 2 H315

Aquatic Chronic 3 H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

**Composants de toxicité inconnue** : Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 0 %

**Composants d'écotoxicité inconnue** : Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue : 0 %

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger** : 

**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

**Généralités** : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Version: 1.0

Date d'édition/Date de révision: 09.03.2020

Date de la précédente

édition: 00.00.0000

- Prévention** : P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- Intervention** : P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
P352 Laver abondamment à l'eau.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Stockage** : Non applicable.

**Élimination** : FR/BE: Eliminer le récipient selon la réglementation locale en vigueur./CH: Eliminer le récipient complètement vide dans le conteneur de recyclage approprié.

**Ingrédients dangereux** : MEA-Dodecylbenzenesulfonate  
C12-15 Pareth-7

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Contient TETRAHYDRALINALOOL, Contient ROSE KETONE-3,  
Peut produire une réaction allergique.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

#### Exigences d'emballages spéciaux

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

**La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII** : Non applicable.

**La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII** : Non applicable.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Non disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
				Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
MEA-Dodecylbenzenesulfonate	CAS : 99924-499	>=10 - <=25		Acute Tox. 4, H302 Skin Corr./Irrit. 2, H315 Eye Dam./Irrit. 1, H318	[1]
				Aquatic Chronic 3, H412	
C12-15 Pareth-7	CE : 500-195-7 CAS : 68131-395	>=10 - <=25		Acute Tox. 4, H302 Eye Dam./Irrit. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
Glycerol	RRN : 012119471987-18 CE : 200-289-5 CAS : 56-81-5	>=10 - <=25			[2]
ROSE KETONE-3	CE : 260-709-8 CAS : 57378-684	>0 - <0,1		Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Skin Corr./Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317	[1]
TETRAHYDRALINALOOL	CE : 201-133-9 CAS : 78-69-3	>0 - <=0,3		Eye Dam./Irrit. 2, H319 Skin Corr./Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317	[1]

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement  
 [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail  
 [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII  
 [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII [5]  
 Substance de degré de préoccupation équivalent

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.** Pour des raisons de confidentialité, les taux de composants listés dans la Section 3 sont indiqués sous forme de fourchettes exprimées en pourcentage. Ces fourchettes ne reflètent en rien le fait que la composition de cette formulation puisse varier mais visent à masquer la composition exacte qui relève de la propriété industrielle. La classification donnée dans les Sections 2 et 15 est déterminée sur la base de la composition exacte du mélange.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu. **Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction** : Aucun connu. **inappropriés**

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
- Autres informations** : Non disponible.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.



## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Glycerol	France. INRS; ND 2098-174-99: Hygiène et sécurité du travail. Décret relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail. Arrêté du 30 juin 2004 établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives en application de l'article R. 232-5-5 du code du travail(1996-12-01)
	VME: valeur limite de moyenne d'exposition 10 mg/m3 Etat: Aérosol

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.
- Résumé DNEL/DMEL** : Non disponible.
- Résumé PNEC** : Non disponible.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes antiéclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

### Protection de la peau

<b>Protection des mains</b>	: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser Gants en latex.
<b>Protection corporelle</b>	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
<b>Autre protection cutanée</b>	: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
<b>Protection respiratoire</b>	: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>Etat</b>	: liquide
<b>Couleur</b>	: blanc
<b>Odeur</b>	: Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: 8,7 [Conc. (% poids / poids): 1.000 g/l ]
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Ininflammable.
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non disponible.

<b>Masse volumique</b>	:	Non disponible
<b>Densité apparente</b>	:	Non disponible
<b>Durée de combustion</b>	:	Non disponible.
<b>Vitesse de combustion</b>	:	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	:	<b>Seuil minimal:</b> Non disponible. <b>Seuil maximal:</b> Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	:	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	:	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	:	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	:	Non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	:	Non disponible.
<b>Coefficient de partage: noctanol/eau</b>	:	Non disponible.
<b>Température d'autoinflammabilité</b>	:	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	:	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	:	<b>Dynamique:</b> 285 mPa.s <b>Cinématique:</b> Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	:	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	:	Non disponible.

**9.2 Autres informations**

<b>TDAA</b>	:	Non disponible
<b><u>Produit aérosol</u></b>		
<b>Type d'aérosol</b>	:	Non disponible
<b>Chaleur de combustion</b>	:	Non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique**

: Le produit est stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**10.4 Conditions à éviter**

: Aucune donnée spécifique.

**10.5 Matières incompatibles**

: Aucune donnée spécifique.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
TETRAHYDRALINALOOL				
	DL50 Orale	Rat	5.000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5.000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	5.000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	5.000 mg/kg	-
MEA-Dodecylbenzenesulfonate				
	DL50 Orale	Rat	1.080 mg/kg	-
C12-15 Pareth-7				
	DL50 Orale	Rat	1.500 mg/kg	-
Glycerol				
	DL50 Orale	Rat	23.000 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	7744,7 milligramme un kilogramme

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
TETRAHYDRALINALOOL	Yeux - Irritant moyen	Lapin			-
	Peau - Irritant moyen	Lapin		24 hrs	-
Glycerol	Pas pertinent	Pas pertinent	0		-

#### **Conclusion/Résumé**

- Peau** : Provoque une irritation de la peau.
- Yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.
- Respiratoire** : Non irritant pour le système respiratoire.

#### Sensibilisation

##### **Conclusion/Résumé**

- Peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Respiratoire** : Non sensibilisant

#### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non applicable.

#### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Aucune remarque additionnelle.

**Toxicité pour la reproduction**

**Conclusion/Résumé** : Non applicable.

**Tératogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non applicable.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies probables** : Non disponible. **d'exposition**

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu. **Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

**Conclusion/Résumé** : Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu. **Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu. **Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu. **Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu. **Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
C12-15 Pareth-7			
	Aiguë CE50 1,3 mg/l Eau douce	Invertébrés aquatiques. Water flea	48 h
	Aiguë CE50 1.400 µg/l Eau douce	Invertébrés aquatiques. Water flea	48 h
Glycerol			
	Aiguë CL50 > 205 mg/l	Poisson - Poisson	96 h

**Conclusion/Résumé** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Les agents de surface utilisées dans ce mélange sont facilement biodégradables. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
TETRAHYDRALINALOOL	3,3	-	faible
C12-15 Pareth-7	2,03 - 6,24	-	faible
Glycerol	-1,76	-	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

- Coefficient de répartition sol/eau (KOC)** : Non disponible.
- Mobilité** : Ce mélange est extrêmement soluble.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT** : P : Non disponible.  
B : Non disponible.  
T : Non disponible.
- vPvB** : vP : Non disponible.  
vB : Non disponible.

- 12.6 Autres effets néfastes** : Les substances utilisées dans ce mélange ne sont des substances ni PBT ni vPvB.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.
- Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.



**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	-	-	-	-
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé. (-)	Non réglementé. (-)	Non réglementé. (-)	Non réglementé. (-)
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.		Non.	
<b>Autres informations</b>				

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.'

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes:** Aucun des composants n'est répertorié.

#### Autres Réglementations UE

**Inventaire d'Europe** : Indéterminé.

- Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air** : Non inscrit
- Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau** : Non inscrit
- Générateurs d'aérosols** : Non applicable.

**Directive Seveso III****Réglementations nationales**

- Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : Aucune substance répertoriée
- Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné
- Remarque** : Aucune remarque additionnelle.

**Réglementations Internationales**

- Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit
- Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

- Abréviations et acronymes** :
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
  - AISE = Association Internationale de la Savonnerie, de la Détergence et des Produits d'Entretien'
  - CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
  - DNEL = Dose dérivée sans effet
  - DMEL = dose dérivée avec effet minimum
  - Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
  - PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
  - CPSE = concentration prédite sans effet
  - RRN = Numéro d'enregistrement REACH
  - tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

- Principales références de la littérature et sources de données** : Méthode d'évaluation utilisée pour classifier le mélange: Méthode de calcul

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Eye Dam./Irrit. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Corr./Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées** :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** :

- Acute Tox. 4, H302:** TOXICITÉ AIGUË: orale - Catégorie 4
- Skin Corr./Irrit. 2, H315:** CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
- Skin Sens. 1A, H317:** SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
- Skin Sens. 1B, H317:** SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
- Eye Dam./Irrit. 1, H318:** LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
- Eye Dam./Irrit. 2, H319:** LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
- Aquatic Acute 1, H400:** TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1, H410:** TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
- Aquatic Chronic 3, H412:** TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

**Date d'impression** : 09.03.2020  
**Date d'édition/ Date de révision** : 09.03.2020  
**Date de la précédente édition** : 00.00.0000  
**Raison** : Not applicable  
**Version** : 1.0

### Avis au lecteur

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Skip Ultimate Powercapsules Active Clean - bleu

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Skip Ultimate Powercapsules Active Clean - bleu  
**Code du produit** : 68176423, 68176292  
**Description du produit** : Produit de lavage du linge en capsules  
**Type de produit** : liquide  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées

Utilisations par des consommateurs

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Unilever France  
20 Rue des Deux Gares - CS 90056  
92842  
Rueil-Malmaison CEDEX  
FRANCE  
Tel: 01.41.96.62.00, Fax: 01.41.96.62.01,  
Relation Consommateurs: 09.69.32.03.23

**Adresse email de la personne :** service.plus@unilever.com **responsable pour cette FDS**

#### Contact national

Non disponible.

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : Pour les appels d'urgence INRS (ORFILA) : 01 45 42 59 59. Vous pouvez également consulter le centre antipoison le plus proche de votre domicile : Centre antipoison de Paris : 01 40 05 48 48

**Fournisseur**

**Numéro de téléphone** : Tel: 01.41.96.62.00, Fax: 01.41.96.62.01,  
Relation Consommateurs: 09.69.32.03.23

**Heures ouvrables** : -

**Limitations des informations** : Non disponible.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### **Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Eye Dam./Irrit. 1 H318  
Skin Corr./Irrit. 2 H315  
Aquatic Chronic 3 H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

**Composants de toxicité inconnue** : Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 0 %

**Composants d'écotoxicité inconnue** : Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue : 0 %

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger** : 

**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Conseils de prudence**

**Généralités** : P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention** : P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

- Intervention** : P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
P352 Laver abondamment à l'eau.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : FR/BE: Eliminer le récipient selon la réglementation locale en vigueur./CH: Eliminer le récipient complètement vide dans le conteneur de recyclage approprié.
- Ingrédients dangereux** : MEA-Dodecylbenzenesulfonate  
C12-15 Paréth-7
- Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Contient Protease (subtilisin), Contient 4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE, Contient LIMONENE, Contient HEXYL SALICYLATE, Contient Tetramethyl acetyloctahydronaphthalenes, Contient TETRAHYDRALINALOOL,  
Peut produire une réaction allergique.
- Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

**Exigences d'emballages spéciaux**

- Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.
- Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

**2.3 Autres dangers**

- La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII** : Non applicable.
- La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII** : Non applicable.
- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Non disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
				Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Glycerol	RRN : 012119471987-18 CE : 200-289-5 CAS : 56-81-5	>=10 - <=25			[2]
MEA-Dodecylbenzenesulfonate	CAS : 99924-499	>=10 - <=25		Acute Tox. 4, H302 Skin Corr./Irrit. 2, H315 Eye Dam./Irrit. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
C12-15 Pareth-7	CE : 500-195-7 CAS : 68131-395	>=10 - <=25		Acute Tox. 4, H302 Eye Dam./Irrit. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
Tetramethyl acetyloctahydronaphthalenes	CE : 259-174-3 CAS : 54464-572	>=0,3 - <1		Aquatic Chronic 1, H410 Skin Corr./Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317	[1]
TETRAHYDRALINALOOL	CE : 201-133-9 CAS : 78-69-3	>=0,3 - <1		Eye Dam./Irrit. 2, H319 Skin Corr./Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317	[1]

HEXYL SALICYLATE	RRN : 012119638275-36 CE : 228-408-6 CAS : 6259-76-3	>=0,3 - <1		Skin Corr./Irrit. 2, H315  Skin Sens. 1, H317  Aquatic Chronic 1, H410 M: 1  Aquatic Acute 1, H400	[1]
LIMONENE	RRN : 012119529223-47 CE : 227-813-5 CAS : 5989-27-5	>0 - <=0,3		Flam. Liq. 3, H226  Skin Corr./Irrit. 2, H315  Skin Sens. 1, H317  Aquatic Acute 1, H400  Aquatic Chronic 1, H410	[1]
Protease (subtilisin)	RRN : 012119480434-38 CE : 232-752-2 CAS : 119-01-7  Index : 647-012- 00-8	>0 - <=0,3		Eye Dam./Irrit. 1, H318  STOT SE 3, H335  Skin Corr./Irrit. 2, H315  Resp. Sens. 1, H334	[1]
4-TERT- BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	RRN : 012119976286-24 CE : 250-954-9 CAS : 32210-234	>0 - <=0,3		Skin Sens. 1B, H317	[1]

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement  
 [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail  
 [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII  
 [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII  
 [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.** Pour des raisons de confidentialité, les taux de composants listés dans la Section 3 sont indiqués sous forme de fourchettes exprimées en pourcentage. Ces fourchettes ne reflètent en rien le fait que la composition de cette formulation puisse varier mais visent à masquer la composition exacte qui relève de la propriété industrielle. La classification donnée dans les Sections 2 et 15 est déterminée sur la base de la composition exacte du mélange.



## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection

respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
  - douleur
  - larmolement
  - rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation  
rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
  - douleurs stomacales

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830

Page:27/74

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
- Conseils aux pompiers** :
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
- Autres informations** : Non disponible.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

5.2

5.3

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non disponible.  
**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
--------------------------	------------------------------

Glycerol	<b>France. INRS; ND 2098-174-99: Hygiène et sécurité du travail. Décret relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail. Arrêté du 30 juin 2004 établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives en application de l'article R. 232-5-5 du code du travail(1996-12-01)</b> VME: valeur limite de moyenne d'exposition 10 mg/m3 Etat: Aérosol
----------	---

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**Résumé DNEL/DMEL** : Non disponible.

**Résumé PNEC** : Non disponible.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes antiéclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

### **Protection de la peau**

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser Gants en latex.

**Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

**Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### **Aspect**

**Etat** : liquide  
**Couleur** : bleu  
**Odeur** : Caractéristique.

<b>Seuil olfactif</b>	:	Non disponible.
<b>pH</b>	:	8,8 [Conc. (% poids / poids): 1.000 g/l ]
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	:	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	:	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	:	Ininflammable.
<b>Taux d'évaporation</b>	:	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	:	Non disponible.
<b>Masse volumique</b>	:	Non disponible
<b>Densité apparente</b>	:	Non disponible
<b>Durée de combustion</b>	:	Non disponible.
<b>Vitesse de combustion</b>	:	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	:	<b>Seuil minimal:</b> Non disponible. <b>Seuil maximal:</b> Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	:	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	:	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	:	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	:	Non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	:	Non disponible.
<b>Coefficient de partage: noctanol/eau</b>	:	Non disponible.
<b>Température d'autoinflammabilité</b>	:	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	:	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	:	<b>Dynamique:</b> Non disponible. <b>Cinématique:</b> Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	:	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	:	Non disponible.

## 9.2 Autres informations

<b>TDAA</b>	:	Non disponible
<b><u>Produit aérosol</u></b>		
<b>Type d'aérosol</b>	:	Non disponible
<b>Chaleur de combustion</b>	:	Non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	:	Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	:	Aucune donnée spécifique.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	:	Aucune donnée spécifique.



**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Protease (subtilisin)				
	DL50 Orale	Rat	1.800 mg/kg	-
4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE				
	DL50 Orale	Rat	3.550 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5.000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	5.000 mg/kg	-
Tetramethyl acetyloctahydronaphthalenes				
TETRAHYDRALINALOOL				
	DL50 Orale	Rat	5.000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5.000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	5.000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	5.000 mg/kg	-
HEXYL SALICYLATE				
	DL50 Orale	Rat	> 5.000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	5.000 mg/kg	-
Glycerol				
	DL50 Orale	Rat	23.000 mg/kg	-
MEA-Dodecylbenzenesulfonate				
	DL50 Orale	Rat	1.080 mg/kg	-
C12-15 Pareth-7				
	DL50 Orale	Rat	1.500 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA

Orale	7440,5 milligramme un kilogramme
-------	----------------------------------

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
LIMONENE	Peau - Faiblement irritant	Lapin		24 hrs	-
Protease (subtilisin)	Yeux - Irritant moyen	Lapin			-
4-TERT- BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	Peau - Irritant moyen	Lapin		24 hrs	-
	Peau - Faiblement irritant	cobaye		4 hrs	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin		4 hrs	-
TETRAHYDRALINALOOL	Yeux - Irritant moyen	Lapin			-
	Peau - Irritant moyen	Lapin		24 hrs	-
Glycerol	Pas pertinent	Pas pertinent	0		-

**Conclusion/Résumé**

- Peau** : Provoque une irritation de la peau.
- Yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.
- Respiratoire** : Non irritant pour le système respiratoire.

**Sensibilisation****Conclusion/Résumé**

- Peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Respiratoire** : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Mutagénicité****Conclusion/Résumé**

- : Non applicable.

**Cancérogénicité****Conclusion/Résumé**

- : Aucune remarque additionnelle.

**Toxicité pour la reproduction****Conclusion/Résumé**

- : Non applicable.

**Tératogénicité****Conclusion/Résumé**

- : Non applicable.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Protease (subtilisin)	Catégorie 3		Irritation des voies respiratoires

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

**Informations sur les voies probables** : Non disponible. **d'exposition**

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu. **Contact avec la peau**  
: Provoque une irritation cutanée.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

**Conclusion/Résumé** : Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.

**Généralités :** Aucun effet important ou danger critique connu. **Cancérogénicité :** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité :** Aucun effet important ou danger critique connu. **Tératogénicité :** Aucun effet important ou danger critique connu. **Effets sur le développement :** Aucun effet important ou danger critique connu. **Effets sur la fertilité :** Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Glycerol			
	Aiguë CL50 > 205 mg/l	Poisson - Poisson	96 h
C12-15 Pareth-7			
	Aiguë CE50 1,3 mg/l Eau douce	Invertébrés aquatiques. Water flea	48 h
	Aiguë CE50 1.400 µg/l Eau douce	Invertébrés aquatiques. Water flea	48 h

**Conclusion/Résumé :** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Conclusion/Résumé :** Les agents de surface utilisées dans ce mélange sont facilement biodégradables. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
LIMONENE	4,57	-	élevée
Protease (subtilisin)	-3,1	-	faible
4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	4,8	-	élevée
TETRAHYDRALINALOOL	3,3	-	faible
Glycerol	-1,76	-	faible
C12-15 Pareth-7	2,03 - 6,24	-	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

- Coefficient de répartition sol/eau (KOC)** : Non disponible.
- Mobilité** : Ce mélange est extrêmement soluble.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT** : P : Non disponible.  
B : Non disponible.  
T : Non disponible.
- vPvB** : vP : Non disponible.  
vB : Non disponible.

- 12.6 Autres effets néfastes** : Les substances utilisées dans ce mélange ne sont des substances ni PBT ni vPvB.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.
- Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	-	-	-	-
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé. (-)	Non réglementé. (-)	Non réglementé. (-)	Non réglementé. (-)
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.		Non.	
<b>Autres informations</b>				

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :** Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.'

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes:** Aucun des composants n'est répertorié.

#### Autres Réglementations UE

**Inventaire d'Europe :** Indéterminé.  
**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air :** Non inscrit

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau** : Non inscrit

**Générateurs d'aérosols** : Non applicable.

### Directive Seveso III

#### Réglementations nationales

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : Aucune substance répertoriée

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

**Remarque** : Aucune remarque additionnelle.

#### Réglementations Internationales

**Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abréviations et acronymes** :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- AISE = Association Internationale de la Savonnerie, de la Détergence et des Produits d'Entretien'
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
- CPSE = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

**Principales références de la littérature et sources de données** : Méthode d'évaluation utilisée pour classier le mélange: Méthode de calcul

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Eye Dam./Irrit. 1, H318	Méthode de calcul

Skin Corr./Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées** :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** :

**Flam. Liq. 3, H226:** LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  
**Acute Tox. 4, H302:** TOXICITÉ AIGUË: orale - Catégorie 4  
**Skin Corr./Irrit. 2, H315:** CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
**Skin Sens. 1, H317:** SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
**Skin Sens. 1B, H317:** SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B  
**Eye Dam./Irrit. 1, H318:** LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1  
**Eye Dam./Irrit. 2, H319:** LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
**Resp. Sens. 1, H334:** SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1  
**STOT SE 3, H335:** TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3  
**Aquatic Acute 1, H400:** TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
**Aquatic Chronic 1, H410:** TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
**Aquatic Chronic 3, H412:** TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

**Date d'impression** : 09.03.2020  
**Date d'édition/ Date de révision** : 09.03.2020  
**Date de la précédente édition** : 00.00.0000  
**Raison** : Not applicable  
**Version** : 1.0

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.





Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## **Skip Ultimate Powercapsules Active Clean - pourpre**

*Version:* 1.0

*Date d'édition/Date de révision:* 09.03.2020

*Date de la précédente édition:* 00.00.0000

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit** : Skip Ultimate Powercapsules Active Clean - pourpre  
**Code du produit** : 68176423, 67269070  
**Description du produit** : Produit de lavage du linge en capsules  
**Type de produit** : liquide  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisations identifiées**

Utilisations par des consommateurs

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Unilever France  
20 Rue des Deux Gares - CS 90056  
92842  
Rueil-Malmaison CEDEX  
FRANCE  
Tel: 01.41.96.62.00, Fax: 01.41.96.62.01,  
Relation Consommateurs: 09.69.32.03.23

**Adresse email de la personne :** service.plus@unilever.com **responsable pour cette FDS**

#### **Contact national**

Non disponible.

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

#### **Organisme de conseil/centre antipoison national**

**Numéro de téléphone** : Pour les appels d'urgence INRS (ORFILA) : 01 45 42 59 59. Vous pouvez également consulter le centre antipoison le plus proche de votre domicile : Centre antipoison de Paris : 01 40 05 48 48

#### **Fournisseur**

**Numéro de téléphone** : Tel: 01.41.96.62.00, Fax: 01.41.96.62.01,  
Relation Consommateurs: 09.69.32.03.23

**Heures ouvrables** : -

**Limitations des informations** : Non disponible.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Définition du produit** : Mélange

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Eye Dam./Irrit. 1 H318

Skin Corr./Irrit. 2 H315

Aquatic Chronic 3 H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

**Composants de toxicité inconnue** : Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 0 %

**Composants d'écotoxicité inconnue** : Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue : 0 %

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** :

Danger

**Mentions de danger** :

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

**Généralités** :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention** :

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention** :

P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

P352 Laver abondamment à l'eau.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Stockage** :

Non applicable.

**Élimination** :

FR/BE: Eliminer le récipient selon la réglementation locale en vigueur./CH: Eliminer le récipient complètement vide dans le conteneur de recyclage approprié.

**Ingrédients dangereux** :

C12-15 Pareth-7

MEA-Dodecylbenzenesulfonate

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Non applicable.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

#### Exigences d'emballages spéciaux

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

**La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII** : Non applicable.

**La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII** : Non applicable.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Non disponible.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**Substance/préparation** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
				Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Glycerol	RRN : 012119471987-18 CE : 200-289-5 CAS : 56-81-5	>=10 - <=25			[2]
MEA-Dodecylbenzenesulfonate	CAS : 99924-499	>=10 - <=25		Acute Tox. 4, H302  Skin Corr./Irrit. 2, H315	[1]

				Eye Dam./Irrit. 1, H318  Aquatic Chronic 3, H412	
C12-15 Pareth-7	CE : 500-195-7 CAS : 68131-395	>=10 - <=25		Acute Tox. 4, H302  Eye Dam./Irrit. 1, H318  Aquatic Chronic 3, H412	[1]

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement  
 [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail  
 [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII  
 [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII [5]  
 Substance de degré de préoccupation équivalent

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.** Pour des raisons de confidentialité, les taux de composants listés dans la Section 3 sont indiqués sous forme de fourchettes exprimées en pourcentage. Ces fourchettes ne reflètent en rien le fait que la composition de cette formulation puisse varier mais visent à masquer la composition exacte qui relève de la propriété industrielle. La classification donnée dans les Sections 2 et 15 est déterminée sur la base de la composition exacte du mélange.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Signes/symptômes de surexposition**

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation  
rougeur

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830

Page:48/74

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone

**Conseils aux pompiers** :

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**Autres informations** : Non disponible.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

5.2

5.3



### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non disponible.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Glycerol	France. INRS; ND 2098-174-99: Hygiène et sécurité du travail. Décret relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail. Arrêté du 30 juin 2004 établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives en application de l'article R. 232-5-5 du code du travail(1996-12-01) VME: valeur limite de moyenne d'exposition 10 mg/m3 Etat: Aérosol

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesure) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**Résumé DNEL/DMEL** : Non disponible.

**Résumé PNEC** : Non disponible.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes antiéclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

### Protection de la peau

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser Gants en latex.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

<b>Protection respiratoire</b>	En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>Etat</b>	: liquide
<b>Couleur</b>	: pourpre
<b>Odeur</b>	: Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: 8,7 [Conc. (% poids / poids): 1.000 g/l ]
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Ininflammable.
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Masse volumique</b>	: Non disponible
<b>Densité apparente</b>	: Non disponible
<b>Durée de combustion</b>	: Non disponible.
<b>Vitesse de combustion</b>	: Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: <b>Seuil minimal:</b> Non disponible. <b>Seuil maximal:</b> Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage: noctanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'autoinflammabilité</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: <b>Dynamique:</b> 285 mPa.s

**Cinématique:** Non disponible.

**Propriétés explosives** : Non disponible.  
**Propriétés comburantes** : Non disponible.

## 9.2 Autres informations

**TDAA** : Non disponible

### Produit aérosol

**Type d'aérosol** : Non disponible

**Chaleur de combustion** : Non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

### 10.2 Stabilité chimique

: Le produit est stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4 Conditions à éviter

: Aucune donnée spécifique.

### 10.5 Matières incompatibles

: Aucune donnée spécifique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Glycerol				
	DL50 Orale	Rat	23.000 mg/kg	-
MEA-Dodecylbenzenesulfonate				
	DL50 Orale	Rat	1.080 mg/kg	-
C12-15 Pareth-7				
	DL50 Orale	Rat	1.500 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA

Orale	7440,5 milligramme un kilogramme
-------	----------------------------------

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Glycerol	Pas pertinent	Pas pertinent	0		-

**Conclusion/Résumé**

- Peau** : Provoque une irritation de la peau.  
**Yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.  
**Respiratoire** : Non irritant pour le système respiratoire.

**Sensibilisation****Conclusion/Résumé**

- Peau** : Non sensibilisant  
**Respiratoire** : Non sensibilisant

**Mutagénicité**

- Conclusion/Résumé** : Non applicable.

**Cancérogénicité**

- Conclusion/Résumé** : Aucune remarque additionnelle.

**Toxicité pour la reproduction**

- Conclusion/Résumé** : Non applicable.

**Térogénicité**

- Conclusion/Résumé** : Non applicable.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Non disponible.

- Informations sur les voies probables** : Non disponible. **d'exposition**

**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu. **Contact avec la peau**  
: Provoque une irritation cutanée.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible. **Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Exposition prolongée**

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible. **Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

- Conclusion/Résumé** : Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu. **Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu. **Téragénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu. **Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu. **Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Glycerol			
	Aiguë CL50 > 205 mg/l	Poisson - Poisson	96 h
C12-15 Parath-7			
	Aiguë CE50 1,3 mg/l Eau douce	Invertébrés aquatiques. Water flea	48 h



	Aiguë CE50 1.400 µg/l Eau douce	Invertébrés aquatiques. Water flea	48 h
--	------------------------------------	---------------------------------------	------

**Conclusion/Résumé** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Les agents de surface utilisées dans ce mélange sont facilement biodégradables. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
Glycerol	-1,76	-	faible
C12-15 Pareth-7	2,03 - 6,24	-	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (KOC)** : Non disponible.

**Mobilité** : Ce mélange est extrêmement soluble.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : P : Non disponible.  
B : Non disponible.  
T : Non disponible.

**vPvB** : vP : Non disponible.  
vB : Non disponible.

**12.6 Autres effets néfastes** : Les substances utilisées dans ce mélange ne sont des substances ni PBT ni vPvB.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponibles dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.
- Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

**Emballage**

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	<b>ADR/RID</b>	<b>ADN</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA</b>
<b>14.1 Numéro ONU</b>	-	-	-	-
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé. (-)	Non réglementé. (-)	Non réglementé. (-)	Non réglementé. (-)
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.		Non.	
<b>Autres informations</b>				

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.'

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Annexe XIV:** Aucun des composants n'est répertorié.**Substances extrêmement préoccupantes:** Aucun des composants n'est répertorié.**Autres Réglementations UE**

<b>Inventaire d'Europe</b>	<b>:</b>	Indéterminé.
<b>Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air</b>	<b>:</b>	Non inscrit
<b>Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau</b>	<b>:</b>	Non inscrit
<b>Générateurs d'aérosols</b>	<b>:</b>	Non applicable.

**Directive Seveso III****Réglementations nationales**

<b>Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7</b>	<b>:</b>	Aucune substance répertoriée
<b>Surveillance médicale renforcée</b>	<b>:</b>	Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné
<b>Remarque</b>		Aucune remarque additionnelle.

**Réglementations Internationales**

<b>Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques</b>	<b>:</b>	Non inscrit
<b>Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques</b>	<b>:</b>	Non inscrit
<b>Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques</b>	<b>:</b>	Non inscrit

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abréviations et acronymes** :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- AISE = Association Internationale de la Savonnerie, de la Détergence et des Produits d'Entretien'
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
- CPSE = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

**Principales références de la littérature et sources de données** : Méthode d'évaluation utilisée pour classier le mélange: Méthode de calcul

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Eye Dam./Irrit. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Corr./Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

**Texte intégral des mentions H abrégées** :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** :

- Acute Tox. 4, H302:** TOXICITÉ AIGUË: orale - Catégorie 4
- Skin Corr./Irrit. 2, H315:** CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
- Eye Dam./Irrit. 1, H318:** LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
- Aquatic Chronic 3, H412:** TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

**Date d'impression** : 09.03.2020  
**Date d'édition/ Date de révision** : 09.03.2020  
**Date de la précédente édition** : 00.00.0000  
**Raison** : Not applicable  
**Version** : 1.0

### Avis au lecteur

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent**

**être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**

## ANNEXES TO SAFETY DATA SHEET: EXPOSURE SCENARIOS FOR COMMUNICATION

### Exposure Scenario related to Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts (LAS) (68411-30-3)<sup>1</sup>

<b>Exposure Scenario 1: Formulation with Substance (liquids) - Professional use</b>	
<b>Use descriptor</b>	<b>Sectors of use:</b>
	SU10: Formulation [mixing] of preparations and/or re-packaging
	<b>Process categories:</b>
	PROC1: Use in closed process, no likelihood of exposure
	PROC2: Use in closed, continuous process with occasional controlled exposure
	PROC3: Use in closed batch process (synthesis or formulation)
	PROC4: Use in batch and other process (synthesis) where opportunity for exposure arises
	PROC5: Mixing or blending in batch processes for formulation of preparations and articles (multistage and/ or significant contact)
	PROC8a: Transfer of substance or preparation (charging/discharging) from/ to vessels/ large containers at non-dedicated facilities
	PROC8b: Transfer of substance or preparation (charging/ discharging) from/ to vessels/ large containers at dedicated facilities
	PROC9: Transfer of substance or preparation into small containers (dedicated filling line, including weighing)
	PROC 14: Production of preparations or articles by tableting, compression, extrusion, pelletisation
	PROC15: Use as laboratory reagent
	<b>Product categories:</b>
	PC28: Perfumes, fragrances
	PC29: Pharmaceuticals
	PC35: Washing and cleaning products (including solvent based products)
	PC39: Cosmetics, personal care products
	<b>Environmental release categories:</b>
	ERC2: Formulation of preparations
<b>1.1. Exposure scenario</b>	
<b>1.2. Contributing scenario controlling environmental exposure</b>	
<b>Amounts used</b>	
Amounts used in the EU (tons/year)	107500
Fraction of main source to local environment	0.0092
Maximum daily site tonnage (kg/day)	4500
<b>Frequency and duration of use</b>	
Emission days (days/year)	220
<b>Environmental factors not influenced by risk management</b>	

<sup>1</sup> MEA and dodecylbenzenesulfonate (LAS) react to MEA-LAS (CAS 99924-499) in liquid formats. As no data on MEA-LAS is available, exposure scenarios on the analogue sodium LAS (CAS 68411-30-3) are considered.

Local freshwater dilution factor	10 (default)	
Local marine water dilution factor	100 (default)	
<b>Other operational conditions affecting environmental exposure</b>		
Release fraction to air from process	0	
Release fraction to wastewater from process	2E-03	
Release fraction to soil from process (regional only)	0	
<b>Technical onsite conditions and measures to reduce or limit discharges, air emissions and release to soil</b>		
Wastewater treatment (prior to discharge to receiving water) to provide the required removal efficiency of :	88%	
<b>Organizational measures to prevent/limit release from site</b>		
Good housekeeping, e.g. inspection procedures will ensure that there are no leaks to soil. Dispose of waste product or used containers according to local regulations.		
<b>1.3. Contributing scenarios controlling worker exposure</b>		
<b>Product characteristics</b>		
Physical form:	Liquid, vapour pressure < 0.5 kPa	
Concentration in preparations:	> 25%	
<b>Frequency and duration of use</b>		
Duration of Exposure:	> 4 hours/ day	
<b>Operational conditions affecting workers exposure</b>		
Place of Use:	Indoors without LEV (professional settings)	
<b>Technical and organizational measures to prevent/limit releases, dispersion and exposure</b>		
<b>Name of contributing scenario</b>	<b>Risk Management Measures</b>	
Closed systems [PROC1]	Closed process. Clear spills immediately.	
General exposures (closed systems) [PROC2]	Closed processes. Clear up spills immediately and dispose of waste safely.	
Use in contained batch processes [ PROC3]	Closed processes. Clear spills immediately.	
Automated process with (semi) closed systems [PROC4]	Clear spills immediately.	
Mixing operations (open systems) [PROC5]	Clear spills immediately.	
Non-dedicated facility [PROC8a]	Handle all packages and containers carefully to minimise spills.	
Dedicated facility [PROC8b]	Handle all packages and containers carefully to minimise spills.	
Transfer from/pouring from containers [PROC9]	Handle all packages and containers carefully to minimise spills..	
Operation and lubrication of high energy open equipment [PROC14]	Clear spills immediately.	
Laboratory activities [PROC15]	Clear spills immediately.	
<b>1.4. Exposure estimation and reference to its sources</b>		
Workers exposure has been estimated using ECETOC TRA tool.		
Environmental exposure has been estimated with ECETOC TRA tool using a SpERC (AISE 11).		
<b>1.4.a. Environmental exposure</b>		
<b>Compartments</b>	<b>Predicted Exposure Concentrations (PEC)</b>	<b>Risk Characterization Ratios (RCR)</b>
STP	5.45 x 10 <sup>-1</sup> mg/L	1.59 x 10 <sup>-1</sup>
Freshwater	5.51 x 10 <sup>-2</sup> mg/L	2.06 x 10 <sup>-1</sup>
Freshwater sediment	3.27 mg/kg dwt	4.04 x 10 <sup>-1</sup>
Soil	6.71 x 10 <sup>-1</sup> mg/kg dwt	1.92 x 10 <sup>-2</sup>
Marine water	5.51 x 10 <sup>-3</sup> mg/L	2.06 x 10 <sup>-1</sup>

Marine water sediment	3.27 x 10 <sup>-1</sup> mg/kg dwt		2.06 x 10 <sup>-1</sup>	
<b>1.4.b. Worker exposure</b>				
Name of contributing scenario	Estimated exposure		RCR Risk characterization ratios	
	Inhalation (mg/m <sup>3</sup> )	Dermal (mg/kg/ bw/day)	Inhalation	Dermal
	Long term		Long term	
Closed systems [PROC1]	1.43 x 10 <sup>-1</sup>	3.43 x 10 <sup>-1</sup>	1.19 x 10 <sup>-2</sup>	2.02 x 10 <sup>-3</sup>
General exposures (closed systems) [PROC2]	1.43	1.37	1.19 x 10 <sup>-1</sup>	8.07 x 10 <sup>-3</sup>
Use in contained batch processes [PROC3]	1.43	3.43 x 10 <sup>-1</sup>	1.19 x 10 <sup>-1</sup>	2.02 x 10 <sup>-3</sup>
Automated process with (semi) closed systems [PROC4]	1.43	6.86	1.19 x 10 <sup>-1</sup>	4.03 x 10 <sup>-2</sup>
Mixing operations (open systems) [PROC5]	1.43	1.37 x 10 <sup>1</sup>	1.19 x 10 <sup>-1</sup>	8.07 x 10 <sup>-2</sup>
Non-dedicated facility [PROC8a]	1.43	1.37 x 10 <sup>1</sup>	1.19 x 10 <sup>-1</sup>	8.07 x 10 <sup>-2</sup>
Dedicated facility [PROC8b]	1.43	6.86	1.19 x 10 <sup>-1</sup>	4.03 x 10 <sup>-2</sup>
Transfer from/pouring from containers [PROC9]	1.43	6.86	1.19 x 10 <sup>-1</sup>	4.03 x 10 <sup>-2</sup>
Operation and lubrication of high energy open equipment [PROC14]	1.43	3.43	1.19 x 10 <sup>-1</sup>	2.02 x 10 <sup>-2</sup>
Laboratory activities [PROC15]	1.43	3.43 x 10 <sup>-1</sup>	1.19 x 10 <sup>-1</sup>	2.02 x 10 <sup>-3</sup>
<b>1.5. Guidance to DU to evaluate whether he works inside the boundaries set by the ES</b>				
When the recommended risk management measures (RMMs) and operational conditions (OCs) are observed, resulting risk characterization ratios (estimated exposure/DNEL or PNEC) are expected to be less than 1. Confirm that the adopted RMMs and OCs are as described or of equivalent efficiency. If they differ from those in the ES, check compliance with the ES. Scaling can be used to demonstrate compliance; it can be done with the exposure estimation tool used: ECETOC TRA tool (see information on website <a href="http://www.ecetoc.org">www.ecetoc.org</a> ; for environmental assessment, check the compliance by the equation described in the section "General remarks").				



<b>Exposure Scenario 2: Formulation with Substance (powder and granules) - Professional use</b>	
<b>Use descriptor</b>	<b>Sectors of use:</b>
	SU10: Formulation [mixing] of preparations and/or re-packaging
	<b>Process categories:</b>
	PROC1: Use in closed process, no likelihood of exposure
	PROC2: Use in closed, continuous process with occasional controlled exposure
	PROC3: Use in closed batch process (synthesis or formulation)
	PROC4: Use in batch and other process (synthesis) where opportunity for exposure arises
	PROC5: Mixing or blending in batch processes for formulation of preparations and articles (multistage and/ or significant contact)
	PROC8a: Transfer of substance or preparation (charging/discharging) from/ to vessels/ large containers at non-dedicated facilities
	PROC8b: Transfer of substance or preparation (charging/ discharging) from/ to vessels/ large containers at dedicated facilities
	PROC9: Transfer of substance or preparation into small containers (dedicated filling line, including weighing)
	PROC 14: Production of preparations or articles by tableting, compression, extrusion, pelletisation
	PROC15: Use as laboratory reagent
	<b>Product categories:</b>
	PC28: Perfumes, fragrances
	PC29: Pharmaceuticals
	PC35: Washing and cleaning products (including solvent based products)
	PC39: Cosmetics, personal care products
	<b>Environmental release categories:</b>
	ERC2 Formulation of preparations
<b>1.1. Exposure scenario</b>	
<b>1.2. Contributing scenario controlling environmental exposure</b>	
<b>Amounts used</b>	
Amounts used in the EU (tons/year)	107500
Fraction of main source to local environment	0.0092
Maximum daily site tonnage (kg/day)	4500
<b>Frequency and duration of use</b>	
Emission days (days/year)	220
<b>Environmental factors not influenced by risk management</b>	
Local freshwater dilution factor	10 (default)
Local marine water dilution factor	100 (default)
<b>Other operational conditions affecting environmental exposure</b>	
Release fraction to air from process	2E-04
Release fraction to wastewater from process	1E-03
Release fraction to soil from process (regional only)	0
<b>Technical onsite conditions and measures to reduce or limit discharges, air emissions and release to soil</b>	
Wastewater treatment (prior to discharge to receiving water) to provide the required removal efficiency of :	88%
<b>Organizational measures to prevent/limit release from site</b>	

Good housekeeping, e.g. inspection procedures will ensure that there are no leaks to soil. Dispose of waste product or used containers according to local regulations.				
<b>1.3. Contributing scenarios controlling worker exposure</b>				
<b>Product characteristics</b>				
Physical form:		Solid, low dustiness		
<b>Frequency and duration of use</b>				
Duration of Exposure:		> 4 hours/ day		
<b>Operational conditions affecting workers exposure</b>				
Place of Use:		Indoors without LEV (professional settings)		
<b>Technical and organizational measures to prevent/limit releases, dispersion and exposure</b>				
<b>Name of contributing scenario</b>		<b>Risk Management Measures</b>		
Closed systems [PROC1]		Closed process. Clear spills immediately.		
General exposures (closed systems) [PROC2]		Closed processes. Clear up spills immediately and dispose of waste safely.		
Use in contained batch processes [ PROC3]		Closed processes. Clear spills immediately.		
Automated process with (semi) closed systems [PROC4]		Clear spills immediately.		
Mixing operations (open systems) [PROC5]		Clear spills immediately.		
Non-dedicated facility [PROC8a]		Handle all packages and containers carefully to minimise spills.		
Dedicated facility [PROC8b]		Handle all packages and containers carefully to minimise spills.		
Transfer from/pouring from containers [PROC9]		Handle all packages and containers carefully to minimise spills.		
Operation and lubrication of high energy open equipment [PROC14]		Clear spills immediately.		
Laboratory activities [PROC15]		Clear spills immediately.		
<b>1.4. Exposure estimation and reference to its sources</b>				
Workers exposure has been estimated using ECETOC TRA tool.				
Environmental exposure has been estimated with ECETOC TRA tool using a SpERC (AISE 2).				
<b>1.4.a. Environmental exposure</b>				
<b>Compartments</b>	<b>Predicted Exposure Concentrations (PEC)</b>		<b>Risk Characterization Ratios (RCR)</b>	
STP	2.72 x 10 <sup>-1</sup> mg/L		7.94 x 10 <sup>-2</sup>	
Freshwater	2.76 x 10 <sup>-2</sup> mg/L		1.03 x 10 <sup>-1</sup>	
Freshwater sediment	1.64 mg/kg dwt		2.02 x 10 <sup>-1</sup>	
Soil	3.37 x 10 <sup>-1</sup> mg/kg dwt		9.63 x 10 <sup>-3</sup>	
Marine water	2.76 x 10 <sup>-3</sup> mg/L		1.03 x 10 <sup>-1</sup>	
Marine water sediment	1.64 x 10 <sup>-1</sup> mg/kg dwt		1.03 x 10 <sup>-1</sup>	
<b>1.4.b. Worker exposure</b>				
<b>Name of contributing scenario</b>	<b>Estimated exposure</b>		<b>RCR Risk characterization ratios</b>	
	<b>Inhalation (mg/m<sup>3</sup>)</b>	<b>Dermal (mg/kg/ bw/day)</b>	<b>Inhalation</b>	<b>Dermal</b>
	<b>Long term</b>		<b>Long term</b>	
Closed systems [PROC1]	1.00 x 10 <sup>-2</sup>	3.43 x 10 <sup>-1</sup>	8.33 x 10 <sup>-4</sup>	2.02 x 10 <sup>-3</sup>
General exposures (closed systems) [PROC2]	1.00 x 10 <sup>-2</sup>	1.37	8.33 x 10 <sup>-4</sup>	8.07 x 10 <sup>-3</sup>

Use in contained batch processes [PROC3]	1.00 x 10 <sup>-1</sup>	3.43 x 10 <sup>-1</sup>	8.33 x 10 <sup>-3</sup>	2.02 x 10 <sup>-3</sup>
Automated process with (semi) closed systems [PROC4]	1.00	6.86	8.33 x 10 <sup>-2</sup>	4.03 x 10 <sup>-2</sup>
Mixing operations (open systems) [PROC5]	1.00	1.37 x 10 <sup>1</sup>	8.33 x 10 <sup>-2</sup>	8.07 x 10 <sup>-2</sup>
Non-dedicated facility [PROC8a]	5.00 x 10 <sup>-1</sup>	1.37 x 10 <sup>1</sup>	4.17 x 10 <sup>-2</sup>	8.07 x 10 <sup>-2</sup>
Dedicated facility [PROC8b]	5.00 x 10 <sup>-1</sup>	6.86	4.17 x 10 <sup>-2</sup>	4.03 x 10 <sup>-2</sup>
Transfer from/pouring from containers [PROC9]	5.00 x 10 <sup>-1</sup>	6.86	4.17 x 10 <sup>-2</sup>	4.03 x 10 <sup>-2</sup>
Operation and lubrication of high energy open equipment [PROC14]	1.00	3.43	8.33 x 10 <sup>-2</sup>	2.02 x 10 <sup>-2</sup>
Laboratory activities [PROC15]	1.00 x 10 <sup>-1</sup>	3.43 x 10 <sup>-1</sup>	8.33 x 10 <sup>-3</sup>	2.02 x 10 <sup>-3</sup>

#### 1.5. Guidance to DU to evaluate whether he works inside the boundaries set by the ES

When the recommended risk management measures (RMMs) and operational conditions (OCs) are observed, resulting risk characterization ratios (estimated exposure/DNEL or PNEC) are expected to be less than 1. Confirm that the adopted RMMs and OCs are as described or of equivalent efficiency. If they differ from those in the ES, check compliance with the ES. Scaling can be used to demonstrate compliance; it can be done with the exposure estimation tool used: ECETOC TRA tool (see information on website [www.ecetoc.org](http://www.ecetoc.org); for environmental assessment, check the compliance by the equation described in the section "General remarks").

<b>Exposure Scenario 3: Use in Washing and Cleaning Products (liquids) - Professional use</b>	
<b>Use descriptor</b>	<b>Sectors of use:</b>
	SU22: Professional uses: Public domain (administration, education, entertainment, services, craftsmen)
	<b>Process categories:</b>
	PROC1: Use in closed process, no likelihood of exposure
	PROC2: Use in closed, continuous process with occasional controlled exposure
	PROC3: Use in closed batch process (synthesis or formulation)
	PROC4: Use in batch and other process (synthesis) where opportunity for exposure arises
	PROC8a: Transfer of substance or preparation (charging/discharging) from/ to vessels/ large containers at non-dedicated facilities
	PROC8b: Transfer of substance or preparation (charging/ discharging) from/ to vessels/ large containers at dedicated facilities
	PROC9: Transfer of substance or preparation into small containers (dedicated filling line, including weighing)
	PROC10: Roller application or brushing
	PROC11: Non industrial spraying
	PROC13: Treatment of articles by dipping and pouring
	PROC15: Use as laboratory reagent
	PROC19: Hand-mixing with intimate contact and only PPE available
	<b>Product categories:</b>
	PC14: Metal surface treatment products, including galvanic and electroplating products
	PC15: Non-metal-surface treatment products
	PC35: Washing and cleaning products (including solvent based products)
	<b>Environmental release categories:</b>
ERC8a: Wide dispersive indoor use of processing aids in open systems	
<b>1.1. Exposure scenario</b>	
<b>1.2. Contributing scenario controlling environmental exposure</b>	
<b>Amounts used</b>	
Amounts used in the EU (tons/year)	10320
Fraction of main source to local environment	0.0005
Maximum daily site tonnage (kg/day)	14
<b>Frequency and duration of use</b>	
Emission days (days/year)	365
<b>Environmental factors not influenced by risk management</b>	
Local freshwater dilution factor	10 (default)
Local marine water dilution factor	100 (default)
<b>Other operational conditions affecting environmental exposure</b>	
Release fraction to air from process	0
Release fraction to wastewater from process	9.90E-01
Release fraction to soil from process (regional only)	1E-02
<b>Organizational measures to prevent/limit release from site</b>	
Good housekeeping, e.g. inspection procedures will ensure that there are no leaks to soil. Dispose of waste product or used containers according to local regulations.	
<b>1.3. Contributing scenarios controlling worker exposure</b>	
<b>Product characteristics</b>	

Physical form:	Liquid, vapour pressure < 0.5 kPa			
Concentration in preparations:	5 - 25%			
<b>Frequency and duration of use</b>				
Duration of Exposure:	> 4 hours/ day			
<b>Operational conditions affecting workers exposure</b>				
Place of Use:	Indoors without LEV (professional settings)			
<b>Technical and organizational measures to prevent/limit releases, dispersion and exposure</b>				
<b>Name of contributing scenario</b>	<b>Risk Management Measures</b>			
Closed systems [PROC1]	Closed process. Clear spills immediately.			
General exposures (closed systems) [PROC2]	Closed processes. Clear up spills immediately and dispose of waste safely.			
Use in contained batch processes [ PROC3]	Closed processes. Clear spills immediately.			
Automated process with (semi) closed systems [PROC4]	Clear spills immediately.			
Non-dedicated facility [PROC8a]	Handle all packages and containers carefully to minimise spills.			
Dedicated facility [PROC8b]	Handle all packages and containers carefully to minimise spills.			
Transfer from/pouring from containers [PROC9]	Handle all packages and containers carefully to minimise spills..			
Rolling, Brushing [PROC10]	Clear spills immediately.			
Spraying [PROC11]	Clear spills immediately.			
Treatment by dipping and pouring [PROC13]	Clear spills immediately.			
Laboratory activities [PROC15]	Clear spills immediately.			
Mixing operations (open systems) [PROC 19]	Clear spills immediately.			
<b>1.4. Exposure estimation and reference to its sources</b>				
Workers exposure has been estimated using ECETOC TRA tool.				
Environmental exposure has been estimated with ECETOC TRA tool using an ERC (ERC 8a).				
<b>1.4.a. Environmental exposure</b>				
<b>Compartments</b>	<b>Predicted Exposure Concentrations (PEC)</b>		<b>Risk Characterization Ratios (RCR)</b>	
STP	7.00 x 10 <sup>-3</sup> mg/L		2.04 x 10 <sup>-3</sup>	
Freshwater	2.41 x 10 <sup>-2</sup> mg/L		8.99 x 10 <sup>-2</sup>	
Freshwater sediment	6.11 mg/kg dwt		7.55 x 10 <sup>-1</sup>	
Soil	1.87 x 10 <sup>-1</sup> mg/kg dwt		5.34 x 10 <sup>-3</sup>	
Marine water	2.42 x 10 <sup>-3</sup> mg/L		9.03 x 10 <sup>-2</sup>	
Marine water sediment	6.14 x 10 <sup>-1</sup> mg/kg dwt		9.03 x 10 <sup>-2</sup>	
<b>1.4.b. Worker exposure</b>				
<b>Name of contributing scenario</b>	<b>Estimated exposure</b>		<b>RCR Risk characterization ratios</b>	
	<b>Inhalation (mg/m<sup>3</sup>)</b>	<b>Dermal (mg/kg/ bw/day)</b>	<b>Inhalation</b>	<b>Dermal</b>
	<b>Long term</b>		<b>Long term</b>	
Closed systems [PROC1]	8.56 x 10 <sup>-2</sup>	3.43 x 10 <sup>-1</sup>	7.13 x 10 <sup>-3</sup>	2.02 x 10 <sup>-3</sup>
General exposures (closed systems) [PROC2]	8.56 x 10 <sup>-1</sup>	1.37	7.13 x 10 <sup>-2</sup>	8.07 x 10 <sup>-3</sup>
Use in contained batch processes [ PROC3]	8.56 x 10 <sup>-1</sup>	3.43 x 10 <sup>-1</sup>	7.13 x 10 <sup>-2</sup>	2.02 x 10 <sup>-3</sup>

Automated process with (semi) closed systems [PROC4]	$8.56 \times 10^{-1}$	6.86	$7.13 \times 10^{-2}$	$4.03 \times 10^{-2}$
Non-dedicated facility [PROC8a]	$8.56 \times 10^{-1}$	$1.37 \times 10^1$	$7.13 \times 10^{-2}$	$8.07 \times 10^{-2}$
Dedicated facility [PROC8b]	$8.56 \times 10^{-1}$	6.86	$7.13 \times 10^{-2}$	$4.03 \times 10^{-2}$
Transfer from/pouring from containers [PROC9]	$8.56 \times 10^{-1}$	6.86	$7.13 \times 10^{-2}$	$4.03 \times 10^{-2}$
Rolling, Brushing [PROC10]	$8.56 \times 10^{-1}$	$2.74 \times 10^1$	$7.13 \times 10^{-2}$	$1.61 \times 10^{-1}$
Spraying [PROC11]	$8.56 \times 10^{-1}$	$1.07 \times 10^2$	$7.13 \times 10^{-2}$	$6.30 \times 10^{-1}$
Treatment by dipping and pouring [PROC13]	$8.56 \times 10^{-1}$	$1.37 \times 10^1$	$7.13 \times 10^{-2}$	$8.07 \times 10^{-2}$
Laboratory activities [PROC15]	$8.56 \times 10^{-1}$	$3.43 \times 10^{-1}$	$7.13 \times 10^{-2}$	$2.02 \times 10^{-3}$
Mixing operations (open systems) [PROC19]	$8.56 \times 10^{-1}$	$1.41 \times 10^2$	$7.13 \times 10^{-2}$	$8.32 \times 10^{-1}$
<b>1.5. Guidance to DU to evaluate whether he works inside the boundaries set by the ES</b>				
When the recommended risk management measures (RMMs) and operational conditions (OCs) are observed, resulting risk characterization ratios (estimated exposure/DNEL or PNEC) are expected to be less than 1. Confirm that the adopted RMMs and OCs are as described or of equivalent efficiency. If they differ from those in the ES, check compliance with the ES. Scaling can be used to demonstrate compliance; it can be done with the exposure estimation tool used: ECETOC TRA tool (see information on website <a href="http://www.ecetoc.org">www.ecetoc.org</a> ).				

<b>Exposure Scenario 4: Use in Washing and Cleaning Products (power and granules) - Professional use</b>	
<b>Use descriptor</b>	<b>Sectors of use:</b>
	SU22: Professional uses: Public domain (administration, education, entertainment, services, craftsmen)
	<b>Process categories:</b>
	PROC1: Use in closed process, no likelihood of exposure
	PROC2: Use in closed, continuous process with occasional controlled exposure
	PROC3: Use in closed batch process (synthesis or formulation)
	PROC4: Use in batch and other process (synthesis) where opportunity for exposure arises
	PROC8a: Transfer of substance or preparation (charging/discharging) from/ to vessels/ large containers at non-dedicated facilities
	PROC8b: Transfer of substance or preparation (charging/ discharging) from/ to vessels/ large containers at dedicated facilities
	PROC9: Transfer of substance or preparation into small containers (dedicated filling line, including weighing)
	PROC10: Roller application or brushing
	PROC11: Non industrial spraying
	PROC13: Treatment of articles by dipping and pouring
	PROC15: Use as laboratory reagent
	PROC19: Hand-mixing with intimate contact and only PPE available
	<b>Product categories:</b>
	PC14: Metal surface treatment products, including galvanic and electroplating products
	PC15: Non-metal-surface treatment products
	PC35: Washing and cleaning products (including solvent based products)
	<b>Environmental release categories:</b>
ERC8a: Wide dispersive indoor use of processing aids in open systems	
<b>1.1. Exposure scenario</b>	
<b>1.2. Contributing scenario controlling environmental exposure</b>	
<b>Amounts used</b>	
Amounts used in the EU (tons/year)	10320
Fraction of main source to local environment	0.0005
Maximum daily site tonnage (kg/day)	14
<b>Frequency and duration of use</b>	
Emission days (days/year)	365
<b>Environmental factors not influenced by risk management</b>	
Local freshwater dilution factor	10 (default)
Local marine water dilution factor	100 (default)
<b>Other operational conditions affecting environmental exposure</b>	
Release fraction to air from process	0
Release fraction to wastewater from process	9.90E-01
Release fraction to soil from process (regional only)	1E-02
<b>Organizational measures to prevent/limit release from site</b>	
Good housekeeping, e.g. inspection procedures will ensure that there are no leaks to soil. Dispose of waste product or used containers according to local regulations.	
<b>1.3. Contributing scenarios controlling worker exposure</b>	
<b>Product characteristics</b>	

Physical form:	Solid, low dustiness			
<b>Frequency and duration of use</b>				
Duration of Exposure:	> 4 hours/ day			
<b>Operational conditions affecting workers exposure</b>				
Place of Use:	Indoors without LEV (professional settings)			
<b>Technical and organizational measures to prevent/limit releases, dispersion and exposure</b>				
<b>Name of contributing scenario</b>	<b>Risk Management Measures</b>			
Closed systems [PROC1]	Closed process. Clear spills immediately.			
General exposures (closed systems) [PROC2]	Closed processes. Clear up spills immediately and dispose of waste safely.			
Use in contained batch processes [ PROC3]	Closed processes. Clear spills immediately.			
Automated process with (semi) closed systems [PROC4]	Clear spills immediately.			
Non-dedicated facility [PROC8a]	Handle all packages and containers carefully to minimise spills.			
Dedicated facility [PROC8b]	Handle all packages and containers carefully to minimise spills.			
Transfer from/pouring from containers [PROC9]	Handle all packages and containers carefully to minimise spills.			
Rolling, Brushing [PROC10]	Clear spills immediately.			
Spraying [PROC11]	Clear spills immediately.			
Treatment by dipping and pouring [PROC13]	Clear spills immediately.			
Laboratory activities [PROC15]	Clear spills immediately.			
Mixing operations (open systems) [PROC 19]	Clear spills immediately.			
<b>1.4. Exposure estimation and reference to its sources</b>				
Workers exposure has been estimated using ECETOC TRA tool.				
Environmental exposure has been estimated with ECETOC TRA tool using an ERC (ERC 8a).				
<b>1.4.a. Environmental exposure</b>				
<b>Compartments</b>	<b>Predicted Exposure Concentrations (PEC)</b>		<b>Risk Characterization Ratios (RCR)</b>	
STP	7.00 x 10 <sup>-3</sup> mg/L		2.04 x 10 <sup>-3</sup>	
Freshwater	2.41 x 10 <sup>-2</sup> mg/L		8.99 x 10 <sup>-2</sup>	
Freshwater sediment	6.11 mg/kg dwt		7.55 x 10 <sup>-1</sup>	
Soil	1.87 x 10 <sup>-1</sup> mg/kg dwt		5.34 x 10 <sup>-3</sup>	
Marine water	2.42 x 10 <sup>-3</sup> mg/L		9.03 x 10 <sup>-2</sup>	
Marine water sediment	6.14 x 10 <sup>-1</sup> mg/kg dwt		9.03 x 10 <sup>-2</sup>	
<b>1.4.b. Worker exposure</b>				
<b>Name of contributing scenario</b>	<b>Estimated exposure</b>		<b>RCR Risk characterization ratios</b>	
	<b>Inhalation (mg/m<sup>3</sup>)</b>	<b>Dermal (mg/kg/ bw/day)</b>	<b>Inhalation</b>	<b>Dermal</b>
	<b>Long term</b>		<b>Long term</b>	
Closed systems [PROC1]	1.00 x 10 <sup>-2</sup>	3.43 x 10 <sup>-1</sup>	8.33 x 10 <sup>-4</sup>	2.02 x 10 <sup>-3</sup>
General exposures (closed systems) [PROC2]	1.00 x 10 <sup>-2</sup>	1.37	8.33 x 10 <sup>-4</sup>	8.07 x 10 <sup>-3</sup>
Use in contained batch processes [ PROC3]	1.00 x 10 <sup>-1</sup>	3.43 x 10 <sup>-1</sup>	8.33 x 10 <sup>-3</sup>	2.02 x 10 <sup>-3</sup>
Automated process with (semi) closed systems [PROC4]	1.00	6.86	8.33 x 10 <sup>-2</sup>	4.03 x 10 <sup>-2</sup>



Non-dedicated facility [PROC8a]	$5.00 \times 10^{-1}$	$1.37 \times 10^1$	$4.17 \times 10^{-2}$	$8.07 \times 10^{-2}$
Dedicated facility [PROC8b]	$5.00 \times 10^{-1}$	6.86	$4.17 \times 10^{-2}$	$4.03 \times 10^{-2}$
Transfer from/pouring from containers [PROC9]	$5.00 \times 10^{-1}$	6.86	$4.17 \times 10^{-2}$	$4.03 \times 10^{-2}$
Rolling, Brushing [PROC10]	$5.00 \times 10^{-1}$	$2.74 \times 10^1$	$4.17 \times 10^{-2}$	$1.61 \times 10^{-1}$
Spraying [PROC11]	1.00	$1.07 \times 10^2$	$8.33 \times 10^{-2}$	$6.30 \times 10^{-1}$
Treatment by dipping and pouring [PROC13]	$5.00 \times 10^{-1}$	$1.37 \times 10^1$	$4.17 \times 10^{-2}$	$8.07 \times 10^{-2}$
Laboratory activities [PROC15]	$1.00 \times 10^{-1}$	$3.43 \times 10^{-1}$	$8.33 \times 10^{-3}$	$2.02 \times 10^{-3}$
Mixing operations (open systems) [PROC19]	$5.00 \times 10^{-1}$	$1.41 \times 10^2$	$4.17 \times 10^{-2}$	$8.32 \times 10^{-1}$

#### 1.5. Guidance to DU to evaluate whether he works inside the boundaries set by the ES

When the recommended risk management measures (RMMs) and operational conditions (OCs) are observed, resulting risk characterization ratios (estimated exposure/DNEL or PNEC) are expected to be less than 1. Confirm that the adopted RMMs and OCs are as described or of equivalent efficiency. If they differ from those in the ES, check compliance with the ES. Scaling can be used to demonstrate compliance; it can be done with the exposure estimation tool used: ECETOC TRA tool (see information on website [www.ecetoc.org](http://www.ecetoc.org)).

